



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Réunion Fusion des corps OS/MEDDTL du 1er décembre 2010

Délégation CGT: pour la Fédération (J.M. Rech), l'USSER (D. Brice), le SNPTRI (M.H. Thomas, J. Péan, O. Mougeot, G. Silene), le SNPTAS (D. Horeau), SNIA (J. Chopard), le SNPAM (S. Magri, J.F. Richard, N. Mayer), l'OFICT (F. Tatot).

Rappel : L'intégration dans un Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B voulu par la fonction publique est générateur de frustrations pour les agents concernés. Pour le MEDDTL il s'accompagne d'un projet de fusion de corps concernant 13 000 agents.

Ce projet de fusion des corps concerne les TSE, Ctrl-TPE et les Ctrl-AM avec un reclassement dans un corps technique commun. Ce nouveau corps technique fourre-tout serait constitué de trois grades,

- le premier, grade d'accueil pour les Catégories C et les stagiaires du corps en attente de titularisation et les CTRL,
- le second, pour les TSE et les CTRL P,
- le troisième, pour les TSP et TSC et les CTRL D,

Cette fusion des corps révèle de nombreux problèmes :

- le maintien des missions, des filières et de la spécificité des métiers, de la reconnaissance de la pénibilité,...
- le projet de reclassement des Contrôleurs dans le NES est complètement inacceptable,
- des Contrôleurs des Affaires Maritimes (CAM) intégrés d'office au processus sans aucune réflexion concertée préalable sur leurs spécificités des métiers. Une réunion d'échange bilatérale : syndicats Mer – Administration serait prévue avec la DRH avant la fin décembre 2010.

Contrôleurs et techniciens « maltraités »:

- Les TSE (1er niveau de grade) seraient reclassés automatiquement dans le 2ème niveau de grade du NES, les CTRL de 1er niveau de grade eux seront reclassés seulement dans le 1er niveau de grade du NES,
- Les TSP (2ème niveau de grade) reclassés automatiquement dans le 3ème niveau de grade du NES alors que les CTRL P (2ème niveau de grade) seront reclassés dans le 2ème niveau de grade du NES,
- Les TSC et CTRL D (3ème niveau de grade) seraient tous les deux reclassés dans le 3ème niveau de grade du NES, (mais dans des conditions différentes),
- Le régime indemnitaire proposé lors de la réunion du 28 septembre 2010 avec l'administration est de **zéro** pour les niveaux 1 et 2 de CTRL et de 51 € par an (PSR) pour le niveau 3, pour les TSE seul le 1er niveau obtient 4 points sur les ISS et 179 € par an sur la PSR,
- La carrière serait étirée avec une perte sèche pour un TSE intégrée de 150 points d'indice,
- La régression indemnitaire et de grade pour les TSC EF pour qui rien n'est prévu dans le NES et rien pour un reclassement dans la catégorie A.

Les TSE des 1er et 2ème niveau de grade obtiendraient un repositionnement a minima dans une grille moins favorable tandis que les contrôleurs n'auraient strictement rien.

La CGT propose :

- *le reclassement des contrôleurs du 1er grade dans le deuxième grade du Nouvel Espace Statutaire,*
- *le reclassement des contrôleurs du 2ème grade dans le troisième grade du Nouvel Espace Statutaire,*
- *un régime indemnitaire revalorisé pour tous (TSE et CTRL)*
- *le reclassement en catégorie A des TSC EF.*

Après une suspension de séance à l'initiative de la CGT et de FO, les travaux ont été interrompus.

**POUR SORTIR DE L'IMPASSE :
UNE SEULE SOLUTION
L'INTERVENTION DES PERSONNELS**

APRES-MIDI : réunion plénière O.S. et administration.

M. Saffroy relate les propos de M. Tron, Secrétaire d'Etat à la FP, sur un processus généralisée de fusion des corps dans la FP vers 150 à 200 corps dans quelques années. M. Tron fixe comme obligation nouvelle que le bénéfice du NES est conditionné à la fusion (**CHANTAGE**).

Pourquoi vendre son âme au diable ?

Si le projet de fusion de corps avait conduit à des avancées significatives sur le plan de la reconnaissance des qualifications, du déroulement de carrière, des rémunérations, et des garanties d'exercice des missions des corps fusionnés, Administration et organisations syndicales auraient eu de quoi débattre et négocier.

Des avancées sont-elles possible pour les agents concernés ?

Concernant les corps des TSE, des Contrôleurs des TPE et des CAM (soit 13000 agents environ), de l'aveu même de l'administration, les moyens budgétaires pour conduire la fusion de ces corps et leur intégration sur le NES sont inexistantes.

Conséquences : impossible de négocier sur les conditions de reclassement, sur les recrutements, sur le déroulement de carrière ou sur l'indemnitaire... Il n'y a aucun progrès social à attendre pour les agents des corps concernés. De même pour les agents de catégorie C qui ont une vocation à avoir des débouchés vers ces corps fusionnés.

Une volonté de fusion technocratique pour masquer les réductions d'effectif

Dans un contexte de RGPP, la fusion en un seul corps des 3 corps existants conduirait inmanquablement à des réductions d'effectifs rapides et à des disparitions de missions accompagnant ainsi les restructurations. Ce serait alors autant de compétences techniques publiques au profit du secteur privé...

Le NES : 1 pas en avant, 2 pas en arrière !!

Alors même que le pouvoir d'achat des agents de catégorie B fond à vue d'œil et ce depuis plusieurs années sous le coup des insuffisantes revalorisations des grilles indiciaires, de la stagnation (salariale) de la valeur du point d'indice, de la répartition de la pénurie des mesures catégorielles versées sous forme de régime indemnitaire et sous le coup de l'augmentation du poids des contributions sociales et des dépenses obligatoires des ménages (loyer, énergie, assurances et taxes...), le NES allonge le déroulement de carrière. Ce qui revient à ralentir celui-ci en faisant perdre de l'argent aux agents (exemple pris à partir de la situation actuelle des techniciens).

Alors, pourquoi discuter si aucune marge de manœuvre n'existe pour négocier ?

C'est la question que se sont posées les organisations syndicales suite à une suspension de séance.

La CGT demande que M. Tron réponde vite à ses revendications. Elle interpelle l'administration sur le contexte de la réunion et n'obtenant qu'un aveu d'impuissance de la part du président de séance, elle décide de la quitter.

La CGT exige :

- **des garanties sur les missions de contrôles exercées par les contrôleurs,**
- **des améliorations sur le déroulement de carrière, les rémunérations indiciaires et indemnitaires,**
- **un reclassement sur le NES conforme au niveau de qualification détenu par les agents et au niveau de missions qui leurs sont confiées au sein des filières identifiées (exploitation, mer...),**
- le reclassement des agents exerçant des missions de catégorie A dans cette catégorie (emploi fonctionnel notamment).